

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Mercredi 26 juin 2019 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, DREVON Chantal, PELARDY Tamara.

Absents excusés et représentés : CHARNAY Ludovic a donné pouvoir à ROUCHON Agnès, MEILLAND Josette a donné pouvoir à BLACHIER Pascale, COMBARMOND Jean-Noël a donné pouvoir à LECOCQ Yves, CELLARD Laurent a donné pouvoir à PELARDY Tamara.

Absent excusé et non représenté : BONNAY Bruno

Secrétaire : PELARDY Tamara

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Signature d'une charte de coopération culturelle avec Saint Etienne Métropole :

Avec l'appui du Conseil de développement, Saint Etienne Métropole s'est appropriée le projet de charte de coopération culturelle et l'a adapté aux attentes des communes suites aux différentes rencontres organisées. Il s'agit à travers cet outil de promouvoir et inciter « le faire ensemble » dans toutes les dimensions de la culture afin de renforcer :

- le sentiment d'appartenance des habitants dans leurs diversités
- l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette charte de coopération culturelle.

2. Composition du Conseil Métropolitain de Saint Etienne Métropole suite au renouvellement général des Conseils Municipaux :

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales, un arrêté préfectoral doit être pris avant le 31 octobre 2019 afin de fixer la répartition des sièges entre les communes membres de Saint Etienne Métropole. En application du droit commun, le nombre de sièges à attribuer est de 112. Mais, dans le cadre d'un accord local, les communes membres d'une métropole peuvent créer et répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10% du nombre total de sièges octroyés, ce qui porterait à 123 le nombre de sièges à attribuer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'accord local permettant d'attribuer 11 sièges supplémentaires et de porter l'effectif total du conseil métropolitain de St Etienne Métropole à 123 sièges. Cette répartition sera applicable à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

3. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2020 :

Après délibération et à l'unanimité, Mme Mathieu Fabienne, secrétaire de mairie, est désignée coordonnateur communal pour le recensement de la population.

4. Caution pour le prêt des tables et les bancs :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la caution pour le prêt des tables et des bancs comme suit : 50 € pour 1 table et 2 bancs.

5. Facturation à la commune de Ste Croix en Jarez des salaires de Mme LASSABLIERE de janvier à juin 2019 :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme LASSABLIERE Marianne, employée en contrat aidé par la commune de Pavezin, effectue 50% de son temps de travail (soit 13H00) sur la commune de Ste Croix en Jarez au secrétariat de mairie. La commune de Ste Croix en Jarez doit donc rembourser à la commune de Pavezin la moitié du coût de l'agent.

Pour la période de janvier 2019 à juin 2019, le coût de l'agent, aide de l'Etat déduite, est de 4 850 € 52. La commune de Ste Croix en Jarez doit donc la somme de 2 425 € 26 à la commune de PAVEZIN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'émission d'un titre à l'encontre de la commune de Ste Croix en Jarez d'un montant de 2 425 € 26 correspondant à la moitié du coût de Mme LASSABLIERE pour la période de janvier 2019 à juin 2019.

VOEU

Vœu relatif au projet de réorganisation territoriale des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) :

M. le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a récemment annoncé une « transformation profonde » du réseau territorial et des implantations des services fiscaux à l'horizon 2022, avec la volonté de « renforcer la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique ».

Cependant, des suppressions de trésorerie sont envisagées pour Saint-Chamond, Saint-Galmier, Saint-Etienne et Firminy avec des transferts d'activités d'une commune vers une autre, ce qui tend à concentrer ou centraliser celles-ci dans les villes centres.

Aussi les élus du Conseil municipal :

- demandent le maintien des trésoreries dans leur configuration géographique actuelle,
- approuvent la création d'accueil de proximité à la condition que tous les usagers puissent bénéficier de l'ensemble des prestations qu'ils sont en droit d'attendre du service public,
- exigent que, dans le cadre de la concertation à venir, la logique comptable et la recherche d'économie ne président pas à la réorganisation territoriale projetée des services de la DGFIP.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Tarifification du périscolaire et de la cantine :** Dès la rentrée de septembre 2019, les tarifs du périscolaire seront fixés comme suit :

Quotient Familial	Tarif du quart d'heure accueil Périscolaire	
	2018/2019 (pour mémoire)	2019/2020
0/300	0.23 €	0.24 €
301/450	0.27 €	0.28 €
451/600	0.32 €	0.33 €
601/750	0.38 €	0.40 €
751/1000	0.43 €	0.45 €
1001/1250	0.47 €	0.49 €
1251/1500	0.50 €	0.52 €
1501 et au-delà	0.53 €	0.55 €

Le repas de cantine sera facturé 4 € 50 (au lieu de 4 € 40).

- ❖ **Vente du bâtiment de la mairie :** celui-ci est en vente au prix de 125 500 €, un mandat immo-interactif avec exclusivité a été donné à Me THIBOUD (notaire à Rive de Gier). La vente se fera du 05 aout à 18H00 au 06 aout à 18H00 sur le site immobilier.notaires.fr.

- ❖ **Travaux d'adduction en eau potable** : les travaux sont terminés, seuls les enrobés sont provisoires et seront effectués ultérieurement.
- ❖ **Travaux de la future mairie** : l'analyse des offres est faite, les entreprises qui ont répondu seront informées du résultat dans le courant du mois. Les travaux de désamiantage devraient débuter début septembre.
- ❖ **Pose de panneaux photovoltaïques sur la future mairie** : un devis a été demandé, ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Parc du Pilat via la région Rhône Alpes.
- ❖ **Le concert "Pascal chante Johnny"** (sosie de Johnny Hallyday) aura lieu le vendredi 20 septembre à 20H à La galoche. Durée environ 3H00. prix : 10 € - Réservation à partir du 16 mai en mairies de Ste Croix en Jarez (les lundis et jeudis de 14H00 à 18H00 - 04-77-20-20-01) ou en mairie de Pavezin (les mardis et vendredis de 14H00 à 18H00- 04-77-20-20-39).
- ❖ **Le spectacle de la semaine bleue aura lieu le 04 octobre à La galoche.** Nous accueillerons la troupe de théâtre de Saint Paul en Jarez. L'horaire reste à définir.

La séance est levée à 20H15.